

UNE EAU ADOUCIE DANS VOTRE COMMUNE DÈS DÉBUT 2017 !

La dureté de l'eau en Île-de-France provient de la nature des couches géologiques du bassin parisien : le calcaire est l'un de ses principaux constituants.

Pour réduire les nuisances et les surcoûts provoqués par la présence du calcaire dans l'eau (voir encadré ci-après), le Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (**SMGSEVESC**) a choisi de **mettre en place une décarbonatation collective de l'eau** pour apporter, dès le début de l'année 2017, une eau adoucie à l'ensemble des habitants qu'il alimente en eau.



➔ CONSÉQUENCES DU CALCAIRE DANS L'EAU

Même si le calcaire n'a pas d'impact sur la santé, il cause de nombreux **désagréments pour les usages domestiques** : vieillissement prématuré des appareils électroménagers, surconsommations énergétiques, assèchement de la peau, traces et dépôts de tartre...

Sa présence en excès cause **des dépenses qui atteignent en moyenne 150 euros par an** pour un foyer (achat de produits ménagers, surconsommation d'énergie, etc.). Une eau calcaire a également un impact plus global sur les réseaux privatifs d'eau chaude sanitaire, du fait de l'entartrage et du colmatage progressif des canalisations.

➔ Comment obtient-on une eau adoucie ?

Grâce à un procédé de **décantation**, l'usine de décarbonatation collective de Louveciennes va **extraire par précipitation le calcaire** en excès dans l'eau tout en conservant un minimum de calcium conformément aux recommandations des autorités sanitaires. Ainsi **l'eau décarbonatée reste bien équilibrée** : le calcium est abattu de 50 %, et les bicarbonates de 25 %. Seul le sodium verra sa concentration augmentée passant de 16mg/L à 50 mg/L (**valeur 4 fois plus faible que la réglementation**). Le sodium, contrairement au calcium, n'a aucune incidence sur la formation de tartre.

Les inconvénients liés au calcaire dans l'eau vont **s'atténuer significativement**. L'eau adoucie, moins riche en calcaire, va ainsi permettre de **résoudre la plupart des problèmes** bien connus localement.

➔ DES ÉCONOMIES POUR TOUS ET PAS D'IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU

Les usagers bénéficieront d'un réel confort et réaliseront **en moyenne annuelle 150 euros d'économies par foyer** grâce à :

- > une **moindre consommation de sel** pour les adoucisseurs,
- > une **diminution des consommations énergétiques** pour chauffer l'eau,
- > une **durée de vie prolongée des chaudières, chauffe eau et autres équipements électriques**.

Le prix de l'eau potable pour une consommation annuelle moyenne de 120 m³ par foyer, **est en diminution de 15%** par rapport au précédent contrat qui avait pris fin le 31 décembre 2014, **incluant l'investissement** pour réaliser la décarbonatation.

➔ UN BIENFAIT AUSSI POUR L'AGRICULTURE

Le calcaire extrait sera épandu sur les sols agricoles trop acides ayant besoin de rééquilibrer leur pH.

Une cinquantaine de communes des Yvelines est pressentie pour bénéficier d'un apport en amendement calcaïque des sols. Environ 3 000 tonnes par an de calcaire seront ainsi épandues.





POUR EN SAVOIR PLUS :

➔ À PARTIR DE QUAND L'EAU ADOUCIE ARRIVERA CHEZ MOI ?

L'eau adoucie arrivera progressivement à partir de janvier 2017.

➔ DOIS-JE ENCORE M'ÉQUIPER D'UN ADOUCISSEUR INDIVIDUEL DE L'EAU ?

Techniquement **vous pouvez renoncer à ce type de dépense, car la décarbonatation sera désormais réalisée collectivement** et en amont, dans l'usine de production d'eau potable de Louveciennes. Le niveau d'adoucissement sera du même ordre que celui obtenu avec un adoucisseur individuel.

➔ QUE FAIRE POUR MON ADOUCISSEUR ?

Soit vous décidez de débrancher définitivement votre installation, surtout si celle-ci est vieillissante.

Soit vous souhaitez la conserver et, dans ce cas, **il sera indispensable de faire évoluer le réglage du matériel** pour vous prémunir de tout risque de dégradation de la qualité (eau trop adoucie) et appareils. Il sera donc nécessaire de **suivre scrupuleusement les conseils et indications techniques contenus dans les notices** des fabricants d'équipement d'adoucissement individuel.

Les modifications principales portent sur :

- > la **correction de débit du by-pass** de l'adoucisseur, pour **maintenir une dureté cible de l'ordre de 15°F dans le réseau domestique** (le réseau de distribution vous alimentant avec une eau à 20° français),
- > la **baisse de la fréquence de recharge en sel** de régénération car l'adoucisseur aura 3 fois moins de calcium à enlever.

Globalement, il est recommandé de ne pas régler vos équipements domestiques d'adoucissement de l'eau en-dessous de 10 °F de dureté, une cible à 15°F étant souvent recommandée. Par ailleurs, il est également conseillé de poursuivre l'application stricte des consignes des fabricants d'équipements (carafes filtrantes...) afin d'éviter tout risque bactériologique : remplacement régulier des filtres, nettoyage fréquent de l'appareil, etc.

➔ QUE FAIRE POUR MES APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS ?

Pour les lave-vaisselles, il faudra poursuivre le remplissage en sel, mais la fréquence sera fortement diminuée.

SOCIÉTÉ DES EAUX DE L'OUEST PARISIEN POUR TOUT CONTACT :



TELEPHONE :

▶ 0 977 409 436

du lundi au vendredi
de 8h à 19h

et le samedi de 8h à 13h

prix d'un appel local depuis un poste fixe



URGENCES :

▶ 0 977 429 436

24H/24H

prix d'un appel local depuis un poste fixe



COURRIER :
SEOP

Service client - TSA 70001
54528 LAXOU CEDEX



INTERNET :
www.seop.fr

